



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°14-12

L'an deux mille quatorze, à 10h30
Le 2 juillet, à Verdun (Meuse)

Date de convocation	3 juin 2014
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	37 titulaires
+ Suppléants	37 suppléants
+ Présents	29
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Jack COLLINET
M. Jean-François DAMIEN
M. Bernard DÉKENS
M. Patrick FOSTIER
M. Pascal GILLAUX
M. Guy JOSEPH
M. Gilbert LECLERCQ
M. Pascal MILLOT
M. Pierre PANDINI
M. Claude PHILIPPE
Mme Morgane PITEL
M. Daniel ROUVENACH
M. Franck TUOT
M. Claude WALLENDORFF

Mme Béatrice BONNIN
M. Daniel COURTAUX
M. André DEGUIS
M. Claude FAUVET
Mme Anne GRANDHAYE
M. André JANNOT
M. Eddy LAURENT
M. Pascal MAUROY
M. Jean PANCHER
M. Robert PASCOLO
M. Bernard PIERQUIN
M. Jean-Pierre RENVOY
M. Jean-François THOMAS
M. Alain VERNEAU

Résultat du vote

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°14-12

Objet de la délibération :

Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Le Président indique que lui-même et les Vice-Présidents ne souhaitent pas bénéficier d'indemnités de fonction.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

PREND ACTE du souhait du Président et des Vice-Présidents de ne pas percevoir d'indemnités de fonction.

Aucune indemnité de fonction ne sera par conséquent attribuée.

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY

